



## REVUE DE PRESSE

*Lundi 12 juillet 2021*

*Mobile: 0770 88 90 80  
communication@capc.dz  
Lotissement Sylvain Fourastier N°08 El Mouradia, Alger*

# **SOMMAIRE**

<b>A la Une.....</b>	<b>3</b>
Mohamed Sami Agli, président de la Confédération algérienne du patronat citoyen : “Il faudrait de l’apaisement et de la confiance” (Liberté) .....	3
Inflation : un taux annuel moyen de 3,9 % à fin mai 2021 (APS).....	6
Algeria Startup Challenge : trois startups seront choisie mardi parmi neuf en lice (APS).....	7
Organisation prochaine de la 1ère exposition spécifique des produits algériens à Paris (APS).....	8
Relance économique, investissements, lenteurs bureaucratiques... : Les lignes de front du nouveau gouvernement (L’Expression) .....	9
Marchés publics : L’absence des textes d’application favorise la corruption (Horizons) .....	11
Le secteur économique, axe principal pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention contre la corruption (APS) .....	12
Lutte contre la corruption : Les économistes appellent à durcir la loi (Horizons) 13	
Les travailleurs ont beaucoup souffert des effets de la crise du Covid-19 (APS) 14	
Véhicules électriques: la maintenance et la réparation maîtrisables en Algérie (APS) .....	15
45% des automobilistes algériens prêts à acquérir des voitures électriques (APS) .....	17
Industries des réseaux: la révision de système de tarification et l’implication des investisseurs privés préconisés (APS) .....	18
<b>Energie .....</b>	<b>19</b>
Production d’hydrogène vert en Algérie : Eni et Sonatrach planchent sur un projet pilote (El Watan) .....	19
Cours du pétrole : Le FMI évoque un ultime cycle haussier (Liberté).....	20
<b>Veille .....</b>	<b>22</b>
Le confinement partiel reconduit dans 14 wilayas: Des mesures strictes pour lutter contre le Covid-19 (Le Quotidien d’Oran).....	22

## A la Une

### **Mohamed Sami Agli, président de la Confédération algérienne du patronat citoyen : "Il faudrait de l'apaisement et de la confiance" (Liberté)**



Les entreprises ont été durement affectées par la pandémie de Covid-19 avec des répercussions graves sur l'emploi. Le président de la Confédération algérienne du patronat citoyen, Mohamed Sami Agli, estime, dans cet entretien, que la "situation est alarmante". Il appelle à l'adoption d'un plan de sauvetage des entreprises, surtout les plus vulnérables, insistant, particulièrement, sur la restauration de la confiance.

Liberté : Après une année 2019 très difficile, l'économie nationale traverse une autre conjoncture défavorable marquée par la crise sanitaire. Pouvez-vous nous faire un état des lieux de la situation des entreprises ?

Mohamed Sami Agli : La situation est alarmante. Les chefs d'entreprise sont, aujourd'hui, très fragilisés. Tous les secteurs sont impactés. Les seuls secteurs épargnés sont ceux qui sont liés à la lutte contre la Covid-19 et quelques secteurs des services et de l'industrie agroalimentaires. Mais globalement, la situation est inquiétante. Cette situation n'est pas propre à l'Algérie. Elle est mondiale. J'étais récemment à l'étranger, les chefs d'entreprise sont, eux aussi, en crise. Il faut tout mettre en œuvre pour pouvoir préserver les acquis et lancer une grande opération de sauvetage des entreprises, surtout pour les entreprises les plus vulnérables, les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME) qui composent 95% de notre tissu économique. Pour répondre à votre question, beaucoup d'entreprises sont complètement fragilisées à cause de la crise qui perdure. Début 2020, quand la Covid-19 est arrivée, nous croyions que cela durerait un mois ou deux. 18 mois après la découverte des premiers cas, en Algérie, nous n'avons toujours pas de visibilité. La situation sanitaire est, certes, une priorité. Nous le comprenons. Cependant, il faudrait, également, penser à la santé et au sauvetage des entreprises. La Covid-19 a tué, malheureusement, plusieurs de nos frères et sœurs, mais, elle a, aussi, provoqué la mort de beaucoup d'entreprises. Je n'ai pas de chiffres à vous communiquer, néanmoins, les dégâts sont importants. Nous essayons de nous mobiliser pour préserver le maximum d'emplois et donc le pouvoir d'achat qui est la locomotive de l'économie. Nous avons intérêt à nous mobiliser et à mobiliser tous les moyens que nous avons en mains pour préserver le plus grand nombre d'emplois.

Les pouvoirs publics ont pris des mesures bancaires, fiscales et parafiscales pour soutenir les entreprises impactées par la Covid-19. Une enquête du Cread fait état de l'insatisfaction de certains chefs d'entreprise. Qu'en pensez-vous ?

Je l'ai dit et je l'ai répété. Ce n'est jamais assez, vu l'ampleur de la crise. Cependant, nous sommes compréhensifs par rapport à la situation économique du pays. Parfois, ce n'est pas seulement une question de vouloir, mais aussi de pouvoir. La crise économique est la crise de l'Algérie et non pas la crise d'un secteur ou d'une entreprise. C'est pour cela que, plus que jamais, nous devons travailler en totale communion avec les pouvoirs publics, les acteurs économiques, le patronat qui peuvent contribuer à la solution. Nous n'avons pas à faire des comparaisons avec les initiatives prises par certains pays. Chacun a ses spécificités et nous avons les nôtres. Mais la situation économique de l'Algérie nécessite une réactivité. Il y a eu des mesures qui ont été prises. Certaines, malheureusement, n'ont pas été appliquées. Nous avons constaté beaucoup de lenteur dans l'application des mesures. Aujourd'hui, avec cette prise de conscience collective, cette dynamique nouvelle avec un nouveau gouvernement, un nouveau Premier ministre qui vient des Finances et qui connaît parfaitement les dossiers, nous espérons qu'un nouvel élan, un nouveau souffle sera donné au plan de soutien aux entreprises et au sauvetage des entreprises.

Qu'attendez-vous du nouveau gouvernement ?

Je suis quelqu'un d'optimiste. Je n'aime pas parler du passé. Il y a eu de la bonne volonté pour faire bouger les choses. Nous saluons les efforts de l'ancien gouvernement. On change pour avancer, pour s'améliorer et pour corriger ce qui n'a pas fonctionné.

Avec la nouvelle gouvernance, l'attente est grande. Surtout que le Premier ministre, qui vient d'être nommé, émane du milieu économique. Il connaît parfaitement les dossiers économiques. Il a été aux Finances et à la Banque d'Algérie. Son passage au ministère des Finances lui a permis, je pense, de connaître pratiquement toutes les contraintes auxquelles font face les opérateurs économiques. L'attente est énorme surtout sur l'application rapide des mesures qui ont été décidées. D'autres mesures de sauvetage de l'entreprise sont également nécessaires. Il s'agit aussi de réformer en profondeur le système bancaire et d'accompagner les acteurs économiques à l'international. Tous ces dossiers sont des dossiers d'urgence. La priorité doit être donnée au sauvetage des entreprises les plus vulnérables et à la relance économique. L'incompréhension vient, parfois, de la lenteur dans l'application des mesures. Le président de la République a montré à plusieurs reprises le cap. Il a affiché la volonté d'accompagner les chefs d'entreprise. La question économique était une question centrale dans son programme et dans toutes ses sorties. Nous l'avons constaté. Le grand défi de ce nouveau gouvernement est d'aller vite dans l'application des décisions qui ont été prises et de s'adapter à la réalité qu'impose la situation économique aujourd'hui.

Vous avez appelé à l'adoption d'un plan d'urgence de sauvegarde. Pourquoi ce plan n'a pas été mis en place ?

Je ne dirais pas qu'il n'a pas été mis en place. Je le dis clairement. Il y a eu de la volonté. Mais la volonté ne suffit pas dans l'application totale des décisions. Nous avons été accompagnés par les ministères des Finances, du Travail, de l'Industrie, du Commerce. Nous avons été reçus et écoutés. Nous avons fait nos propositions. Toutes nos propositions émanent des chefs d'entreprise, donc viennent du terrain. Nous ne nous attendons pas à ce que toutes les propositions soient prises en considération. Cependant, nous avons confiance en la personne du président de la République. Lors de nos différentes rencontres, nous avons perçu chez lui la volonté et la bonne intention de changer les choses. Nous avons confiance en ce nouveau Premier ministre, qui vient des Finances. Il a une double responsabilité. Il est connaisseur de la situation économique et il a la confiance du président de la République. Aujourd'hui, le temps peut être notre allié, mais il peut être notre pire ennemi.

Vous avez participé au Forum Afrique Cian 2021 qui s'est déroulé à Paris. Quelle a été la perception de la communauté d'affaires concernant l'Algérie ?

J'ai eu l'honneur d'être parmi la délégation officielle choisie par le président de la République pour assister à cet événement très important, qui regroupe les acteurs économiques français, européens et africains, où l'Algérie était mise à l'honneur. L'attente est énorme. L'Afrique, c'est le marché de demain. Il y a des secteurs complètement vierges. Nous ne pouvons pas parler de l'Afrique sans mettre l'Algérie au centre de la réflexion. Nous avons des atouts qu'il faut mettre en avant. Il faut faire de l'Algérie une porte d'entrée pour les investissements européens en Afrique. Cependant, cela est subordonné à des changements, en matière d'accompagnement des investissements directs étrangers (IDE) et de réforme bancaire, pour que nous puissions vendre et nous installer en Afrique, investir, racheter et créer des entreprises, ouvrir des bureaux... Tout cela doit être permis, et d'une manière très claire, par la réglementation.

Vous avez dénoncé récemment le blocage des investissements. À quoi est-il dû ?

Nous sommes des partenaires publics dans le "dire vrai". Nous ne pouvons pas cacher notre incompréhension et notre frustration, de voir l'investissement bloqué. Par exemple, je vous cite l'histoire du Calpiref qui est bloqué depuis, pratiquement, le premier trimestre 2020. La création de l'Agence nationale du foncier industriel a pris beaucoup de temps. Entre-temps, beaucoup de chefs d'entreprise n'arrivent pas à comprendre pourquoi ils ne peuvent pas déposer leurs dossiers d'investissement et pourquoi ils ne sont pas traités au niveau du Calpiref. Nous avons saisi les plus hautes autorités sur cette question. À mon sens, cela va être un des dossiers qui doit être réglé en urgence par le nouveau Premier ministre et son gouvernement.

Quelles sont les mesures d'urgence que le gouvernement devrait prendre pour remettre les entreprises sur les rails ?

Les mesures peuvent être plusieurs, selon les secteurs d'activité. Je peux les résumer en un seul mot, c'est la reprise de confiance entre gouvernants et gouvernés, entre acteurs économiques et administration. Il faudrait de

l'apaisement et de la confiance. L'heure est à l'union et à la communion. Nous devons travailler la main dans la main.

Changer une loi et aller vers un nouveau cadre réglementaire prend du temps. Nous le comprenons. Mais l'inertie est incompréhensible et la non-prise de décision est incompréhensible. Le temps joue contre nous. Nous n'avons ni les moyens ni le temps pour pouvoir faire face à une autre crise. La crise risque de s'accroître si rien n'est fait.

### **Inflation : un taux annuel moyen de 3,9 % à fin mai 2021 (APS)**

Le taux d'inflation moyen annuel en Algérie a atteint 3,9 % à fin mai dernier, a-t-on appris dimanche auprès de l'Office national des statistiques (ONS). Ce taux est calculé sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation sur la période allant du mois de juin 2020 à mai 2021 par rapport à celle allant de juin 2019 à mai 2020.

Quant à la variation mensuelle des prix à la consommation, qui est l'évolution de l'indice du prix du mois de mai 2021 par rapport à celui du mois d'avril, elle est de - 0,11%, a indiqué l'Office.

En termes d'évolution mensuelle et par catégorie de produits, les prix des biens alimentaires ont affiché une baisse de -0,7%, induite particulièrement par l'évolution baissière des prix des produits agricoles frais (-2,1%), et ce, suite au fléchissement des prix d'un grand nombre de produits relevant de cette catégorie, notamment la viande de poulet (-7,3%), les légumes (-14%) et les oeufs (-5,2%).

D'autres produits de la même catégorie, ont par contre, enregistré des hausses. Il s'agit essentiellement des fruits frais avec (+3%) et de la pomme de terre avec (+35%), a relevé l'office.

Concernant les produits alimentaires industriels, les prix se sont caractérisés par une légère hausse de 0,8%, traduisant un relèvement des prix des huiles et graisses (+1,2%), des sucres et produits sucrés (+1,7%) et des pains et céréales (+0,8%) en mai dernier par rapport au mois d'avril 2021.

Les prix des produits manufacturés et les services ont connu des variations respectives de +0,2% et +0,6%.

Par groupe de biens et de services, les prix des groupes "Habillement-chaussures" et "Santé et hygiène corporelle" ont connu des hausses de +0,9% pour chaque groupe, contre +0,7% pour le groupe "Divers", tandis que la variation mensuelle des prix à la consommation dans le reste des groupes a été marqué par des stagnations.

Durant les cinq premiers mois de 2021 et par rapport à la même période de l'année dernière, les prix à la consommation, ont connu une hausse de 5,7%. Cette variation est due à une hausse générale des prix des différents groupes de produits.

Ainsi, les biens alimentaires ont augmenté de 6,8%, tirés notamment par les produits agricoles frais (+8,7%) et les produits alimentaires industriels (+5%).

Les biens manufacturés et les services ont, également, connu la même tendance avec respectivement +6,3% et +1,5%. En 2020, le taux d'inflation en Algérie avait atteint 2,4% contre 2% en 2019, selon les données consolidées de l'ONS.

Durant l'année dernière et par rapport à l'année d'avant, les prix des biens alimentaires ont augmenté de 0,2%, les biens manufacturés de 5,3% et enfin les services de 1,6%.

### **Algeria Startup Challenge : trois startups seront choisies mardi parmi neuf en lice (APS)**



Les trois meilleures startups du concours "Algeria Startup Challenge" seront choisies mardi prochain parmi neuf en lice, ont annoncé dimanche les organisateurs de cet événement.

Placé sous le parrainage du ministère délégué en charge de l'économie de la connaissance et des startups, ce programme intitulé "Fintech Startup challenge" et qui fait partie de la troisième édition "d'Algeria Startup Challenge", s'organise en collaboration avec la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de la bourse (COSOB).

Durant les trois derniers mois, ce programme a permis de repérer 55 solutions innovantes Algériennes ayant postulé pour prendre part au challenge, a expliqué le communiqué.

Il s'agit de pas moins de 27 startups dans le domaine de la finance (Fintech), 13 dans le domaine de l'assurance (insurtech) et 14 startups qui touchent à la digitalisation des activités réglementaires et de conformité (Regtech), tandis qu'une présélection de la part d'un jury constitué d'experts dans ces trois domaines a permis à 24 startups de passer à la deuxième phase et de bénéficier d'un coaching et suivi intense pendant 3 semaines.

A l'issue de cette phase, trois startups ont été sélectionnées dans chaque domaine, les neuf chanceux participeront mardi prochain, 13 juillet en cours à l'hôtel du Sofitel – Alger à une cérémonie de clôture.

Cette cérémonie sera l'occasion d'élire la meilleure startup de chaque thématique et verra la participation d'entreprises partenaires ayant posé des problématiques dans le cadre de ce challenge dans une logique d'innovation ouverte (Open Innovation), et ce, afin de dénicher des solutions innovantes auprès des startups algériennes.

Des experts et spécialistes du domaine de la fintech prendront part aux panels et conférences autour des trois thématiques abordées, La cérémonie sera diffusée en direct sur la page officielle de Algeria Startup Challenge. Pour rappel, cette édition d'Algeria Startup Challenge est organisée sous le soin du "Leancubator", une entreprise spécialisée dans la conception des programmes d'incubation et d'accompagnement à l'entrepreneuriat innovant, et qui mise sur le capital humain dans le développement de projets innovants, créateurs de valeurs.

### **Organisation prochaine de la 1ère exposition spécifique des produits algériens à Paris (APS)**



L'ambassadeur d'Algérie en France, Mohamed-Antar Daoud a annoncé l'organisation, dès la rentrée sociale prochaine, de la première exposition spécifique des produits algériens à Paris, selon un communiqué de l'ambassade.

Cette manifestation économique sera organisée, "si les conditions sanitaires le permettent", en collaboration avec le ministère du Commerce et la Société algérienne des foires et des exportations (Safex), a précisé M. Daoud lors d'une journée d'échange, sous le thème : "ma diaspora est magnifique", à l'occasion de la tenue vendredi, au siège de l'ambassade d'Algérie à Paris, de l'Assemblée générale mixte de la Chambre algérienne de commerce et d'industrie en France (CACI-en-France).

L'objectif de l'évènement, a-t-il souligné, est de parvenir à la création d'un hub pour le placement du produit national sur les marchés français et européen et cibler aussi bien la diaspora algérienne que les citoyens de ces pays.

Raison pour laquelle, a précisé l'ambassadeur, "la CACI-en-France est appelée à dépasser le stade de l'hexagone pour devenir une CACI internationale, s'élargissant ainsi au reste du monde, en concertation avec la Chambre algérienne du commerce et d'industrie d'Alger".

Dans son allocution, l'ambassadeur a tenu également à rappeler les efforts consentis par l'Algérie pour limiter les effets négatifs de la pandémie de Covid-19 et poursuivre la feuille de route tracée pour "le renouveau économique".

Il a, à cet égard, mis en exergue les orientations du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour la consolidation du processus de redynamisation des secteurs porteurs, à l'instar de l'agriculture, la pêche

moderne, l'agroalimentaire, la production pharmaceutique, la transition énergétique et les filières industrielles et minières.

Soulignant l'importance de la dimension humaine en tant que vecteur de raffermissement des relations économiques algéro-françaises, le diplomate algérien, s'est dit convaincu, que "notre communauté, de par sa vitalité et sa diversité, saura participer largement et qualitativement au développement des projets d'investissement et des opportunités d'affaires". Au terme de son intervention, M. Daoud a invité les membres de la CACI-en-France à s'investir pleinement pour la réussite du plan de relance économique 2020-2024 et à contribuer davantage à la promotion des produits algériens à l'international.

### **Un Rallye automobile spécial Algérie en automne prochain**

Présidé par l'ambassadeur d'Algérie à Paris, la journée d'échange "ma diaspora est magnifique" a été consacrée aux projets initiés par les membres de la CACI-en-France, en vue de promouvoir les échanges bilatéraux entre l'Algérie et la France et renforcer la coopération bilatérale sur la base d'un partenariat gagnant-gagnant.

Cette rencontre qui s'est déroulée dans le sillage de la double commémoration du 59ème anniversaire du recouvrement de l'Indépendance nationale et de la fête de la Jeunesse, a été l'occasion de se recueillir à la mémoire des valeureux martyrs.

Elle a permis également de réitérer la détermination des hautes autorités du pays de mener à terme le processus de réforme visant l'instauration de l'Algérie Nouvelle.

A signaler enfin, qu'outre la signature de plusieurs conventions, cette rencontre a permis de présenter le projet d'organisation d'un Rallye automobile spécialement dédié à l'Algérie, proposé par Jean-Louis Schlessler, triple champion du monde du Rallye Paris-Dakar et de la Coupe du Monde des Rallyes-tout terrain.

Se félicitant d'une telle initiative qui permettra de faire connaître les immenses potentialités touristiques de la destination Algérie, l'ambassadeur Mohamed- Antar Daoud a annoncé l'accord des autorités algériennes pour la tenue de cette première édition du "Rallye Algeria Eco Race", appelée à s'inscrire dans l'agenda des compétitions internationales des sports mécaniques, selon le communiqué.

### **Relance économique, investissements, lenteurs bureaucratiques... : Les lignes de front du nouveau gouvernement (L'Expression)**

La double casquette que porte Aïmène Benabderrahmane, Premier ministre et grand argentier du pays, indique que le «champ de bataille» sera économique.

Le nouveau patron de l'Exécutif ne part pas en terre inconnue. La situation économique et financière, en particulier, du pays, il la connaît sur le bout des doigts. C'est sur ce front que sera concentré l'essentiel de sa feuille de

route. La double casquette que porte Aïmène Benabderrahmane, Premier ministre et grand argentier du pays, indique incontestablement que le «champ de bataille» sera économique. Le successeur de Abdelaziz Djerad s'y rendra dans une conjoncture relativement favorable. Avec un baril de pétrole qui tourne autour des 75 dollars, sachant que les exportations d'hydrocarbures représentent l'essentiel des revenus en devises, du pays, il est légitime d'attendre des recettes substantielles par rapport à l'an dernier. Et comme l'argent représente le nerf de la guerre, cela constituera des munitions de plus pour faciliter les missions de ses troupes, celles qui lui ont été assignées. La feuille de route tracée par le président de la République, qui a été contrariée par la pandémie de Covid-19 et les insuffisances de certains ministères, doit connaître un coup d'accélérateur. Des défis d'une extrême importance doivent être relevés en 2021 dans le sillage d'une campagne de vaccination qui doit être une réussite, une condition sine qua non pour relancer la machine économique. L'économie nationale a un besoin urgent de restructuration. Deux rencontres phares lui ont été consacrées. Un Plan de relance en août 2020 et une Conférence nationale sur les start-up au début du mois d'octobre de la même année. La problématique de la relance de la dynamique pour l'émergence d'une énergie verte durable, celle de l'économie de la connaissance et de l'innovation, représente le pivot de la stratégie économique voulue par le chef de l'Etat. Schématiquement, l'objectif est de faire la part belle aux investissements directs étrangers, avec comme bras armé une nouvelle loi sur les hydrocarbures, qui doit permettre à Sonatrach, poumon de l'économie nationale, de se redéployer à l'international. Force est de constater que l'on avance à pas de tortue sur un terrain où le nouveau Premier ministre sera en première ligne: le Plan de relance économique. Un tiers seulement des recommandations de la Conférence nationale sur le Plan de relance pour une économie nouvelle, tenue en août 2020, a été réalisé selon un rapport d'évaluation du Conseil national économique, social et environnemental (Cnese) publié en juin 2021. Un constat qui indique que des lenteurs bureaucratiques contrarient significativement la mise en oeuvre du nouveau modèle de croissance qui doit permettre de gagner cette «mère des batailles». Les déclarations du président de l'ex-FCE rebaptisé Confédération algérienne du patronat citoyen, confirment à plus d'un titre cette situation. Le dossier du foncier industriel est paralysé depuis plus de 15 mois. Depuis 2020, c'est l'inertie totale. Aucun dossier n'a été traité. Des centaines d'investisseurs s'en plaignent. C'est un sujet qui est débattu régulièrement, à chaque réunion, avec les chefs d'entreprise, avait indiqué, le 8 juin dernier, Sami Agli sur les ondes de la Chaîne 3 de la Radio nationale.

Un imbroglio créé par une administration extrêmement bureaucratifiée qui fait la sourde oreille à l'investissement, à un moment où le pays fait face à des défis majeurs, dont celui, vital, de la relance économique. Qualifié de «Plan de la dernière chance», par le patron de l'ex-FCE, qui dénonce les lourdeurs administratives qui l'entourent et qui sont toujours là. Un phénomène que pointe aussi du doigt le président de l'Association nationale des exportateurs algériens qui fustige la réglementation des changes. «Le

28 avril dernier, la Banque d'Algérie a annoncé, par communiqué, de bonnes nouvelles sur la rétrocession des devises pour les exportateurs. Mais jusqu'à aujourd'hui, rien n'a été appliqué et c'est une première», avait déclaré, le 15 juin, Ali Bey Nasri. La Banque d'Algérie, un sanctuaire financier que connaît Aïmène Benabderrahmane, est mise en cause. La rappellera-t-il à l'ordre? La question est posée. Il est incontestable que la bataille contre la bureaucratie est incontournable pour mener à bon port l'économie nationale et rompre avec la rente pétrolière.

### **Marchés publics : L'absence des textes d'application favorise la corruption (Horizons)**

L'absence de modalité d'application d'une loi ouvre souvent des brèches aux personnes indélicates adeptes de corruption d'où la nécessité d'endosser ces textes de loi à leur présentation devant le Parlement. C'est ce qu'a recommandé Mouloud Sabri, expert en marché public.

«Dans la nouvelle Constitution, il y a une réponse qui consiste à intégrer des textes d'application dans la loi et qui doivent être présentés au niveau de la nouvelle Assemblée. Effectivement, il y a un vide juridique dans ce cadre. Un texte de loi qui manque de clarté et de détails risque d'être un point faible dans le cadre de la lutte contre la corruption. Cela ne veut nullement dire qu'il l'encourage. C'est au cas par cas. Disons que la clarté veut que le choix soit bien défini pour éviter les zones d'ombre ou les comportements qui peuvent naître du fait que les textes ne sont pas assez clairs sur divers aspects», a-t-il déclaré à Horizons, avant d'ajouter qu'il va falloir engager justement un travail de complétude et de clarification dans le sillage de la révision du code des marchés publics dont le projet de loi devra être examiné par la nouvelle Assemblée. «Il est impératif de combler les insuffisances dans les textes des lois déclinées dans le cadre d'un rapport que l'OCDE établit en 2020 en relation avec le ministère des Finances.» Le manque de transparence et de liberté d'accès à la commande publique, le monopole et l'impartialité nourrissent la corruption, a-t-il laissé entendre. Outre anomalie mise en avant par cet expert, qui intervenait dans le cadre de la rencontre organisée par l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption, à Alger, qui coïncide avec la journée marquant la 5e édition de l'adoption de la convention de lutte contre la corruption par 44 Etats de l'Union africaine, nombreuses sont les institutions et entreprises à ne pas adopter un code d'éthique portant, précise-t-il, l'article 7 de la loi n°06 -01 du 20 février 2006 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption, qui le stipule clairement. «Tous les établissements, institutions et entreprises doivent avoir un code d'éthique et servir de ligne de conduite. Dans ce cadre, il y a matière à améliorer. Il y a un texte de loi qui stipule la mise en place d'une ligne de conduite pour l'exercice correct, honorable et adéquat des fonctions publiques et mandats électifs sauf que ladite loi n'est pas systématisée, et c'est ce qui constitue un risque», a-t-il dit

appelant à emboîter le pas au groupe Sonelgaz, lequel est parmi les rares entreprises ayant mis en place un code d'éthique.

### **Le secteur économique, axe principal pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention contre la corruption (APS)**



Le secteur économique constitue l'un des principaux axes pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption, étant la base du développement national, a souligné dimanche à Alger le président de l'Organe national de prévention et de lutte contre la corruption (ONPLC), Tarek Kour.

L'ONPLC veille à suivre le secteur économique en assurant un accompagnement aux institutions et en les aidant dans la prévention contre la corruption à travers la mise en place de systèmes efficaces de signalement des risques éventuels, a précisé M. Kour lors d'une conférence de presse conjointe avec le PDG du groupe Sonelgaz, Chaher Boulekhras en marge d'une journée d'étude sur la "Promotion de l'intégrité dans le secteur économique".

Dans ce cadre, l'autorité veille au contrôle de la mise en œuvre des programmes et systèmes de lutte contre la corruption interne au niveau des institutions économiques pour leur assurer davantage de transparence, ce qui leur permettra de lancer leurs plans et, partant, élargir l'activité aux plans continental et international.

Pour sa part, le Pdg de la Sonelgaz a précisé que la commission de déontologie créée au niveau du groupe constituera un élément principal en matière de prévention contre la corruption.

#### **Le réseau électrique doté de 80 transformateurs**

A une question sur le plan du groupe pour la saison estivale, M. Boulekhras a fait savoir que la Sonelgaz a doté le réseau électrique national de 80 transformateurs et près de 1200 km de lignes électriques à haute tension. Actuellement, le groupe poursuit la détection des points noirs où il y a des coupures d'électricité à travers l'amélioration des moyens de communication et le service clientèle et assure le traitement progressif de ces points, ajoute le PDG.

Le service connaît "une amélioration appréciable" par rapport aux années précédentes, selon M. Boulekhras qui précise que l'énergie est suffisamment disponible pour couvrir la demande et que les points noirs détectés au début de l'été ont été traités.

Concernant les énergies renouvelables, le responsable a fait savoir que le groupe dispose de tous les moyens nécessaires qui lui permettent de jouer un rôle important dans la concrétisation de la transition énergétique, soulignant l'importance des systèmes d'information dans la concrétisation de l'efficacité énergétique.

### **Lutte contre la corruption : Les économistes appellent à durcir la loi (Horizons)**

Les économistes portent leur intérêt à la lutte contre la corruption. C'est dans ce cadre qu'ils s'impliquent de façon ou d'une autre, formulant suggestions et recommandations notamment à travers le renforcement institutionnel, l'élaboration d'un dispositif juridique adapté, la transparence de la gestion de l'argent et des biens publics, la digitalisation et la déclaration fiscale.

L'économiste Hamidouche met en avant la nécessité de la politique. En même temps, il souligne l'impératif d'opérer un renforcement institutionnel. «Ce réajustement devrait se décliner à travers des choix judicieux dans la nomination des responsables aux hautes fonctions, surtout s'agissant des postes où il est question de la gestion de deniers publics», insiste-t-il en rappelant l'élaboration de lois rigoureuses, dissuasives et protectrices. «Ces lois sont très importantes», note-t-il.

La digitalisation fait également partie de l'arsenal de lutte que propose Hamidouche qui, selon lui, permettra «une transparence des transactions et leurs traçabilités». Le renforcement de la transparence de la gestion des deniers publics «à travers la révision du code du commerce avec la publication dans les journaux des comptes sociaux des résultats et des bilans» est également revendiqué par l'expert en économie, qui voit dans cette mesure un pas en avant «pour une gestion transparente». L'économiste appelle ainsi à doter la Cour des comptes davantage de lois. Sur le plan fiscal, Hamidouche propose «la nécessité pour chaque personne ayant plus de 18 ans de faire une déclaration annuelle de son revenu». De son avis, «cela permettra de connaître l'ampleur des richesses et le revenu de chaque personne» et, partant, la détection et la mise en évidence de «toute source financière issue de la corruption ou du blanchiment d'argent». Chergui Djemaï, expert en économie, n'en pense pas moins. Il estime que la corruption est un phénomène «difficile» à éliminer, mais appelle néanmoins à «tenter de le minimiser». Selon lui, «il faut des lois assez sévères contre la corruption et les appliquer rigoureusement». Evoquant, à ce propos, la loi en rapport avec la pénalisation des actes de gestion, Djemaï préconise un élargissement de ce texte de loi. «Cette loi doit être élargie à d'autres gestionnaires et à tous ceux qui ont en charge la propriété publique de l'Etat et non pas uniquement aux chefs d'entreprise», soutient-il. Estimant, dans le même temps, qu'«il faut partir du principe que nul n'est au-dessus de la loi». Djemaï fait observer qu'«il faut mettre en place des mécanismes à même d'obliger les gens à appliquer les lois». «Que les gens

respectent les lois et que ceux qui violent les lois doivent faire face à la justice», tranche-t-il, avant de recommander de «revenir à la loi, rien qu'à la loi et au respect de la loi et le reste viendra tout seul».

### **Les travailleurs ont beaucoup souffert des effets de la crise du Covid-19 (APS)**

Le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA), Salim Labatcha a souligné, dimanche à Oran, que les travailleurs ont beaucoup souffert de la crise engendrée par la propagation de la pandémie du Covid-19 depuis plus d'une année, affirmant que le retour à la vie normale est tributaire de la vaccination et l'acquisition d'une immunité collective.

M.Labatcha, qui a supervisé le lancement de la campagne de vaccination contre le covid-19 au profit des travailleurs de l'entreprise du port d'Oran et le groupe Sonatrach, a insisté sur la nécessité de se faire vacciner contre la Covid-19, soutenant que l'immunité collective est la seule porte de sortie de la crise sanitaire et ses effets sur le secteur économique.

Le secrétaire générale de l'UGTA a supervisé, dimanche, le lancement de campagnes de vaccination au niveau du port d'Oran et au centre de santé de Sonatrach à El-Barki, qui ont enregistré une affluence appréciable de la part des travailleurs et a insisté sur la nécessité de fournir le vaccin au niveau des sociétés pour éviter aux travailleurs les tracas du déplacement. Le responsable de la centrale syndicale a indiqué que la campagne de vaccination des travailleurs des différentes entreprises économiques a été lancée au niveau des quatre coins du pays, faisant savoir que l'UGTA a signé un accord avec le ministère de la Santé pour la vaccination d'un plus grand nombre possible de travailleurs et leurs familles.

M.Labatcha a déclaré que "la sensibilisation revêt une grande importance, surtout que certaines voix, qui n'ont aucune connaissance, ni spécialité, tentent de semer le doute sur l'efficacité du vaccin", soulignant que le but de ces voix est de maintenir la récession économique engendrée par la crise sanitaire afin de ne pas permettre à l'Algérie de relancer son activité.

"l'Union générale des travailleurs Algériens oeuvrera à présenter un bilan sur les effets de la crise du covid-19 sur le secteur économique et les opérateurs économiques, notamment en ce qui concerne l'emploi", a-t-il ajouté, signalant que de nombreuses entreprises ont vécu une crise étouffante ayant nécessité l'intervention de l'Etat qui les a soutenues pour préserver les postes d'emploi.

## Véhicules électriques: la maintenance et la réparation maîtrisables en Algérie (APS)



La maintenance des véhicules électriques, considérée par de nombreux Algériens comme un frein à l'acquisition de ce genre de moyen de locomotion ne constituera pas un problème de l'avis des experts du domaine de l'automobile, notamment des professionnels de l'entretien des véhicules. C'est ce qu'a affirmé à l'APS le directeur général de Speedy Algérie, Khaled Djema, qui a assuré que la maintenance d'un véhicule électrique ne sera pas plus compliquée que celle d'un véhicule à moteur thermique, mais plutôt plus "sophistiquée", vu qu'il y aura plus d'électronique et d'informatique dans le véhicule électrique.

M. Djema n'a pas écarté, toutefois, l'éventualité d'éprouver des difficultés, au début, du fait que ce soit quelque chose de nouveau, notamment en termes de technologie, chose qui nécessite de se préparer, surtout en matière de formation, mais aussi d'outillage.

Ainsi, il a insisté sur le fait que les concessionnaires devront s'équiper pour assurer le service après-vente de leurs véhicules électriques.

Comme pour rassurer davantage les futurs utilisateurs de véhicules électriques, le responsable de Speedy Algérie a donné l'exemple des téléviseurs en couleurs ou des smartphones qui avaient suscité des appréhensions avant d'être vite adoptés et même privilégiés par les consommateurs.

M. Djema a fait savoir que Speedy Algérie a lancé des investissements en matière d'outils de diagnostic, pour répondre au mieux à l'évolution électronique et informatique des véhicules électriques, ajoutant que le groupe international qu'il représente a déployé en Algérie six centres, jusqu'à maintenant et compte en ouvrir une dizaine d'autres qui seront équipés pour assurer l'entretien et la maintenance des véhicules électriques.

Le gérant de cette chaîne de centres de maintenance de véhicules multimarques a expliqué que les véhicules électriques exigent de nouvelles prestations en termes de maintenance dominées par le changement de pièces et de consommables électroniques et électriques, alors que les prestations classiques telles que le changement des lubrifiants (huiles), des filtres (filtre à huile, filtre à essence et à gasoil) disparaîtront sur ce genre de véhicules.

M. Djema a souligné, également, que les utilisateurs de véhicules électriques seront appelés à changer plus fréquemment certains consommables, à l'instar des plaquettes de frein qui sont davantage

sollicitées sur un véhicules électrique que sur un véhicule thermique qui peut s'appuyer sur le frein moteur pour éviter d'user ses plaquettes de frein. Pour sa part, le fondateur du site algérien spécialisé en automobile "DZMOTION" et ingénieur et professeur en génie mécanique, Sofiane Barkat, ne conçoit pas que le service après-vente puisse constituer une contrainte à l'acquisition d'un véhicule électrique.

M. Barkat a estimé que, contrairement aux idées reçues, un moteur électrique sera plus facile à réparer qu'un moteur thermique, tout en offrant une durée de vie plus longue et des pannes moins fréquentes, grâce aux composants simples qu'il intègre.

Il a considéré, ainsi, que la technologie utilisée dans les véhicules électriques est maîtrisée par les Algériens, la qualifiant de "toute simple" puisqu'il s'agit, selon lui, d'électronique de base.

De son côté, le président du secrétariat des comités en charges des activités de construction et des concessionnaires de véhicules neufs, Mohamed Djebili, a relevé que les concessionnaires seront tenus, selon le cahier des charges qui régleme leur activité, de former leurs employés, assurant le service-après vente en bénéficiant du transfert de technologie de leur constructeur concédant, notamment en ce qui concerne les véhicules électriques.

### **Véhicules électriques: une autonomie et une puissance de plus en plus grandes**

Interrogés, par ailleurs, sur l'autonomie et la puissance de ce type de véhicules, le fondateur du site algérien spécialisé en automobile "DZMOTION", ingénieur et professeur en génie mécanique, Sofiane Barkat, a assuré que les véhicules électriques développent un couple (qui détermine leur capacité à franchir des côtes) plus élevé que celui des véhicules à moteur thermique.

Dans une déclaration à l'APS, il donnera comme exemple le couple développé par une Renault Clio et atteignant les 165 newton/mètre alors que son équivalente en électrique, soit la Renault Zoe, développe un couple de 245 newton/mètre ce qui la rend beaucoup plus performante que la Clio en roulant sur une pente.

Plus encore, ce spécialiste évoquera la ville de San Francisco où il y a beaucoup plus de côtes qu'en Algérie et où les véhicules électriques sont très répandus.

Sur ce point, M. Djema explique, à son tour, que la puissance des véhicules électriques et leur capacité à rouler dans différents reliefs, notamment les côtes, n'est plus à démontrer, évoquant que certains modèles développent une puissance de 200 chevaux.

Les progrès des constructeurs se manifeste, également, en termes d'autonomie grâce aux investissements colossaux dans le domaine de la recherche et développement qui a permis de passer des 400 à 500 km d'autonomie proposée, en moyenne, à 1000 km d'autonomie assurée par certains véhicules électriques, a expliqué M. Djema qui a ajouté que "dans deux à trois ans, on pourrait arriver à 2000 à 3000 km d'autonomie".

## **45% des automobilistes algériens prêts à acquérir des voitures électriques (APS)**

Une étude de marché réalisée à l'échelle nationale par l'Entreprise de distribution des produits pétroliers Naftal a révélé que 45% des automobilistes algériens veulent acquérir un véhicule électrique.

"Cette étude est assez représentative et fait état que 78% des automobilistes algériens interrogés dans le cadre de cette étude connaissent ce qui est un véhicule électrique", a indiqué à l'APS un responsable de l'entreprise.

"Au moment où 66% des automobilistes interrogés sont prêts à utiliser, immédiatement ou à court terme, un véhicule électrique, 45% d'entre eux veulent acquérir un véhicule électrique alors que 24% restent indécis", selon le premier conseiller du PDG de Naftal, Adel Bentoumi, se référant aux résultats de l'étude.

Evoquant les quatre freins ou obstacles devant l'émergence des véhicules électriques, soulevés par les automobilistes indécis, il a cité l'absence d'expérience dans l'entretien et la réparation de ce type de véhicules (31%), suivie par l'absence des bornes de rechargement rapide (30%), le prix des véhicules électriques comparé aux véhicules thermiques (22%) et enfin la crainte d'absence de pièces de rechange (18%).

De l'avis du président du secrétariat des comités en charges des activités de construction et des concessionnaires de véhicules neufs, Mohamed Djebili, les véhicules électriques se sont imposés à travers le monde comme de nouveaux moyens de locomotion, et l'Algérie doit suivre cette avancée technologique et cette nouvelle tendance.

C'est ce qui explique, selon lui, que le ministère de l'Industrie ait, lors de la préparation du cahier des charges, jugé important d'obliger les concessionnaires à importer des véhicules électriques, au moins pour que ce type de véhicule pénètre le marché algérien.

M. Djebili a précisé que pour ne pas pénaliser les concessionnaires en les obligeant à importer des véhicules électriques qu'ils pourraient ne pas pouvoir vendre sur le marché, le ministère a modifié le décret exécutif 21-175 modifiant le décret 20-227 concernant l'activité de concessionnaire de véhicules neufs de telle sorte que "le concessionnaire est tenu de répondre à toute demande d'acquisition d'un véhicule électrique à hauteur de 15% de ses importations globales annuelles".

Au-delà de ce taux, il est libre d'honorer la commande ou pas, a-t-il ajouté. D'autre part, M. Djebili a souligné que si un constructeur décide de s'installer en Algérie, il pourra tout aussi bien fabriquer des véhicules thermiques qu'électriques, estimant, au passage, que les constructeurs ont tout intérêt à inclure dans leur gamme fabriquée localement des véhicules électriques.

Pour ce qui est de 15% de véhicules électriques dans le volume de ventes des concessionnaires, le fondateur du site algérien spécialisé en automobile "DZMOTION" et ingénieur et professeur en génie mécanique, Sofiane Barkat, a considéré que cette mesure est bonne chose.

Il a estimé, toutefois, qu'il est nécessaire de motiver les Algériens avec des mesures incitatives, sur le plan financier, pour les amener à acheter un véhicule électrique, et ne pas se contenter de l'argument de la protection de l'environnement.

M. Barkat a avancé que, si les incitations financières font que le prix des véhicules électriques s'alignent à celui des véhicules à moteur thermique, le citoyen algérien achètera ce type de véhicule, surtout que le plein de carburant lui reviendra trois fois plus cher que la recharge de la batterie de son véhicule électrique.

### **Industries des réseaux: la révision de système de tarification et l'implication des investisseurs privés préconisés (APS)**



Les participants aux ateliers organisés dans le cadre du séminaire du CNESE sur "la nouvelle dynamique des industries de réseaux", ont recommandé mercredi la révision de système de tarification et l'ouverture de certains créneaux aux investisseurs privés.

Les travaux des cinq ateliers qui concernent les réseaux de l'électricité, du gaz, de l'eau, des transports et des télécommunications, ont été animés par des experts et des représentants des différents ministères et des entreprises publiques et privés activant dans ces secteurs.

Ainsi, les participants à l'atelier dédié au réseau du gaz ont formulé plusieurs recommandations, à leur tête l'intégration des investisseurs privés, et l'octroi des concessions de longue durée, ainsi que la révision de la loi de 2002 portant sur la gestion des réseaux de distribution du gaz.

Pour leur part, les participants à l'atelier des entreprises des réseaux eau, ont préconisé essentiellement la révision du système tarifaire (coût-vérité), des subventions qui ciblent les couches sociales démunies.

Dans le secteur des transports, il a été préconisé d'encourager l'investissement privé, notamment à travers des partenariats public-privé (PPP) dans les domaines de l'exploitation, la réalisation et la maintenance, de diversifier le financement des infrastructures et d'intégrer l'ingénierie dans les programmes de développement.

La création de startups locales dans des créneaux porteurs (VTC, vente en ligne) et devenir fournisseurs alternatifs de solutions technologiques sont les principales propositions formulées par les animateurs de l'atelier des entreprises des réseaux de télécommunications.

Concernant les entreprises des réseaux d'électricité, les participants à l'atelier dédié à cette activité, en majorité des cadres de Sonelgaz, ont

suggéré d'arriver au cout réel du KWh avec la prise en compte du taux de retour sur investissement (TRI) imposé par le propriétaire.

Durant la matinée, le professeur de l'université de Montpellier et directeur du Centre de recherche en économie et droit de l'énergie, Jaques Percebois, a présenté un exposé sur le "financement et la régulation des réseaux électriques", durant lequel il a évoqué les différents modes de tarification.

M. Percebois a estimé que c'est aux consommateurs de supporter, "logiquement", le financement du développement des réseaux, d'autant plus que le réseau "représente le tiers du prix de revient du service".

Réagissant à cette l'intervention, le président du Conseil national, économique, social et environnemental (CNESE), Rédha Tir a expliqué que continuer à financer ces projets par le biais du contribuable implique le recours aux ressources du Trésor, alors qu'impliquer l'usager consiste à faire participer le dernier bénéficiaire du service au financement ce qui inclus le rééquilibrage des tarifs dans les différentes industries (eau, transport, gaz et électricité).

Ce raisonnement permettra, selon le président du CNESE, d'éviter le phénomène du passager clandestin "free-rider problem" (le bénéficiaire d'un service qui ne le paie pas à sa valeur réelle), ce qui suppose un calcul économique approfondi des coûts d'accès au réseau, notamment dans les périodes de forte demande, et tout un dispositif réglementaire et législatif à développer autour de la question.

M. Tir a souligné que "les monopoles naturels publics chargé de la gestion des réseaux réalisent des déficits chroniques et structurels" partout dans le monde, ce qui amène à lancer des réflexions pour surmonter ces déficits et développer d'autres modèles économiques basés sur la notion du coût du capital, le coût marginal de la distribution et l'efficacité et la qualité du service.

Abordant le sujet du financement des réseaux de transport, le consultant international de la Banque asiatique de développement et de la Banque mondiale, Salim Refas, a attiré l'attention des participants sur le fait que les fonds internationaux soutiennent de moins en moins les projets de développement des réseaux de routes pour des considérations environnementales, favorisant les projets de mobilité urbaine (métro, tramway) avec un indice carbone moindre.

Par contre, M. Refas a souligné que les investisseurs privés restent très intéressés par les projets en relation avec les ports, les aéroports et les autoroutes, ce qui constituerait des sources de financement à prospecter.

Autres sources de financement, les financements mixtes, qui font appel, notamment, aux Fonds de pension, ou encore la finance islamique qui est adoptée dans plusieurs pays, a préconisé M. Refas.

## **Energie**

### **Production d'hydrogène vert en Algérie : Eni et Sonatrach planchent sur un projet pilote (El Watan)**

Le groupe Sonatrach a convenu avec son partenaire italien ENI d'accélérer leur collaboration dans le domaine technologique, notamment dans la filière hydrogène, «vers un objectif commun de réduction de l'empreinte carbone de leurs activités», selon un communiqué rendu public par le groupe italien sur son site internet.

Dans ce cadre, une rencontre s'est déroulée à Alger, il y a quelques jours, entre le PDG de Sonatrach, Toufik Hakkar, et le manager général d'Eni – Natural Resources, Alessandro Puliti, «pour faire le point sur l'avancement des activités d'Eni dans le pays».

Sonatrach et Eni ont décidé, suite à leur réunion, d'«intensifier leur coopération dans le domaine technologique, en s'appuyant sur le protocole d'accord signé par les deux sociétés en mars dernier à Milan, avec un accent particulier sur la production d'hydrogène». Une feuille de route a ainsi été tracée, précise le groupe italien dans son communiqué, sans avancer de date précise quant au déroulement du projet.

#### Advertisements

Il s'agit pour les deux parties de procéder à «l'évaluation conjointe de la faisabilité technique et commerciale d'un projet pilote de production d'hydrogène à partir d'électricité produite à partir de sources renouvelables (solaire et éolien)».

De plus, précise la même source, «afin de préserver les ressources en eau du pays, l'utilisation de l'eau produite par les champs pétrolifères sera évaluée pour les procédés d'électrolyse nécessaires à la production d'hydrogène, convenablement traitée par des usines dédiées».

Les deux sociétés ont, en outre, «réitéré leur intention d'accélérer la coopération pour l'objectif commun de réduire l'empreinte carbone de leurs activités respectives. Les projets en cours visent à améliorer l'efficacité énergétique des procédés, l'électrification des stations d'épuration, la réduction des émissions fugitives de méthane et le développement parallèle de projets dédiés à de nouvelles solutions énergétiques zéro émission», annonce le groupe italien.

### **Cours du pétrole : Le FMI évoque un ultime cycle haussier (Liberté)**

Les pays pétroliers doivent se diversifier pour devenir résilients aux changements des marchés de l'énergie, prévient le Fonds monétaire international.

Le marché pétrolier connaît probablement son dernier cycle haussier, provoqué, essentiellement, par des déficits d'approvisionnement dus au manque d'investissement qui s'est poursuivi depuis l'effondrement des prix du pétrole en 2014 et, plus récemment, par un déclin de la production américaine du pétrole de schiste, alors que la demande semble reprendre fortement en Chine et aux États-Unis.

Dans une note publiée, hier, le Fonds monétaire international (FMI) estime que la remontée actuelle des cours du brut pourrait être le dernier cycle haussier car les grandes économies semblent engagées à remplacer les énergies fossiles à moyen terme.

“Ce changement transformera le marché pétrolier, mais présente un risque d'ajustement désordonné pour les économies dépendantes du pétrole, avec des effets de grande envergure”, écrit le FMI dans sa note.

“Même avec des prix du pétrole relativement bas, les sociétés d'extraction et d'exploration ont été très rentables. Dans le même temps, celles-ci ont réduit leurs investissements. La production dans les champs pétrolifères et le nombre de puits diminuent, et l'épuisement des réserves est rapide.

La baisse des dépenses d'investissement et des réserves pétrolières persistent depuis 2014”, fait constater l'institution monétaire internationale, soulignant que la Covid-19 a aggravé cette baisse.

Le FMI anticipe un redressement de la consommation mondiale de pétrole dans les mois à venir, “mais à un niveau inférieur à celui qui prévalait avant la pandémie”.

Le FMI est venu apporter de l'eau au moulin de certains acteurs du marché pétrolier, dont BP et Shell, qui soutenaient, voici quelques semaines, que la demande mondiale de pétrole a culminé en 2019 à environ 100 millions de barils par jour et qu'elle n'atteindra plus jamais ce niveau.

“L'augmentation structurelle de la demande de pétrole, associée à une réduction persistante de la production due à des investissements insuffisants, va probablement précipiter - et entretenir pendant un certain temps - un supercycle des prix du pétrole”, estime le FMI qui avertit que cette tendance mondiale, en faveur de la transition énergétique, n'est pas sans risque. Les réserves de pétrole sur lesquelles comptent tant d'économies dépendantes du pétrole risquent d'être moins précieuses, selon le FMI.

“Cela pourrait entraîner de graves problèmes économiques, notamment des faillites et des crises, entraînant à leur tour des flux migratoires massifs, en provenance des économies dépendantes du pétrole, dont l'Afrique”, lit-on dans la note publiée par l'Institution de Bretton Woods.

“D'autres grandes économies dépendantes du pétrole au Moyen-Orient, en Asie centrale et en Amérique latine sont également une source importante de fonds, d'emplois et de demande extérieure de biens et de services qui profitent à de nombreux pays voisins”, note également le FMI, qui estime que la fin du pétrole pourrait donc non seulement “dévaster” les économies dépendantes du pétrole, mais aussi “submerger” leurs pays voisins.

Le FMI souligne que la fin du pétrole rend “impérative la transformation économique”. “Les pays riches en pétrole doivent se diversifier pour devenir résilients aux changements des marchés de l'énergie”, conclut l'institution de Bretton Woods.

## Veille

### **Le confinement partiel reconduit dans 14 wilayas: Des mesures strictes pour lutter contre le Covid-19 (Le Quotidien d'Oran)**

Le Gouvernement a décidé de proroger de 21 jours le confinement partiel à domicile de minuit jusqu'au lendemain à 4h00 du matin dans 14 wilayas du pays à compter du lundi 12 juillet, et de renforcer le contrôle concernant le respect des protocoles sanitaires liées à la pandémie du Coronavirus (Covid-19), indique dimanche un communiqué des services du Premier ministre.

La mesure de confinement partiel à domicile de minuit (00 heure) jusqu'au lendemain à quatre (4) heures du matin est applicable dans les quatorze (14) wilayas suivantes : Laghouat, Batna, Bejaia, Blida, Tébessa, Tizi-Ouzou, Alger, Sétif, Sidi Bel Abbes, Constantine, M'sila, Ouargla, Oran et Boumerdes.

Ne sont pas concernées par la mesure de confinement à domicile les 44 wilayas suivantes : Adrar, Chlef, Oum El Bouaghi, Biskra, Béchar, Bouira, Tamenghasset, Tlemcen, Tiaret, Djelfa, Jijel, Saïda, Skikda, Annaba, Guelma, Médéa, Mostaganem, Mascara, El Bayadh, Illizi, Bordj Bou-Arreridj, El Tarf, Tindouf, Tissemsilt, El Oued, Khenchela, Souk Ahras, Tipaza, Mila, Ain Defla, Naâma, Ain Temouchent, Ghardaïa, Relizane, Timimoun, Bordj Badji Mokhtar, Ouled Djellal, Beni Abbes, In Salah, In Guezzam, Tougourt, Djanet, El Meghaeir et El Meniaâ. En plus de la mesure de confinement partiel, «les mesures de prévention pour endiguer toute nouvelle vague de contamination seront soumises à un contrôle rigoureux de leur application. Il s'agit, en premier lieu, de renforcer la mesure d'interdiction, à travers le territoire national, de tout type de rassemblement de personnes et de regroupement familial, notamment la célébration de mariages et de circoncision et autres événements», note la même source.

A ce titre, les walis sont instruits de «prendre toutes les mesures tendant à faire respecter cette interdiction, en recourant, lorsque la situation sanitaire l'exige, et avec le concours des différents services de contrôle, à l'application des sanctions réglementaires à l'encontre des contrevenants ainsi que les propriétaires des lieux accueillant ces regroupements. En matière de circulation et de mobilité des personnes, le contrôle «sera intensifié par les services compétents en ce qui concerne le respect des protocoles sanitaires dédiés aux moyens de transport de voyageurs, particulièrement l'obligation du port du masque de protection et de la distanciation physique, à travers la limitation du nombre de voyageurs, avec une application, sans complaisance, des sanctions pénales et/ou administratives que prévoit la réglementation».

Le contrôle sera également «renforcé concernant les obligations qui pèsent sur les administrations et les établissements recevant le public d'observer et de faire respecter notamment l'obligation du port de masque de protection

ainsi que l'obligation pour les gestionnaires de veiller notamment au strict respect de l'obligation du port de masque de protection».

Au niveau des lieux de commerces qui connaissent «des situations de relâchement», relève le communiqué, les services du ministère du commerce «sont instruits à l'effet de reprendre leurs actions de contrôle au niveau des commerces et des marchés, accompagnés de la force publique, et de procéder à la fermeture immédiate du commerce et au retrait du registre du commerce et ce, sans préjudice de l'application des sanctions prévues par la législation et la réglementation en vigueur, à l'encontre des contrevenants».

Pour ce qui est des marchés ordinaires et marchés hebdomadaires, «le dispositif de contrôle sera renforcé par les services compétents afin de s'assurer du respect des mesures de prévention et de protection», souligne-t-on, assurant que «les sanctions prévues par la réglementation en vigueur doivent être appliquées avec toute la sévérité que commande la gravité de la situation, à l'encontre des contrevenants».

Par ailleurs, le ministère des Affaires religieuses est chargé d'agir, notamment en direction des imams et des associations religieuses, pour «rappeler l'impérieuse nécessité de respecter scrupuleusement les protocoles sanitaires dans les mosquées». De même et à l'occasion de la fête de l'Aïd El Adha, événement favorable aux rassemblements et rencontres à grande échelle au niveau des espaces de vente de moutons, «des contrôles seront effectués par les services compétents afin de s'assurer de l'application des protocoles sanitaires et le respect des mesures barrières».

Des campagnes de sensibilisation en direction des citoyens seront lancées pour les appeler à la vigilance face aux risques que représentent les visites et rencontres familiales, qui «demeurent de sérieux vecteurs de contamination».